

J'exhorte donc le gouvernement à collaborer avec ces organismes et à recourir à des réseaux locaux comme le *Family Life Education Council* de Calgary pour mettre au point un système fiscal équitable et efficace qui traite toutes les familles sur un pied d'égalité et leur permette de faire les choix qui répondent le mieux à leurs besoins particuliers.

* * *

AMNISTIE INTERNATIONALE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): «À la liberté!» Ces mots ont valu sept ans de prison à deux étudiants portugais, ce qui a poussé Peter Benenson à fonder Amnistie internationale il y a 30 ans aujourd'hui.

Les objectifs initiaux, soit obtenir le droit à la liberté de parole et de croyance pour tous ainsi que la libération des prisonniers d'opinion qui n'avaient pas recouru à la violence ni préconisé celle-ci, assurer des procès justes et rapides et faire cesser la torture ou l'exécution des prisonniers, ont tous été maintenus.

Comptant maintenant plus d'un million de membres recrutés dans plus de 150 pays, Amnistie internationale a établi sa neutralité politique et sa crédibilité dans le monde entier en faisant enquête sur environ 42 000 cas, depuis l'assassinat d'enfants en Amérique du Sud jusqu'aux bastonnades au Sri Lanka, à la torture au Sénégal, aux emprisonnements de masse au Tchad et aux exécutions en Iran. Rien qu'en 1990, 72 délégations ont été envoyées dans 49 pays, dont ceux du Moyen-Orient, le Népal et la Roumanie.

Sans Amnistie internationale, les tyrans célèbreraient. C'est nous au contraire qui célébrons, et nous sommes impatients de voir arriver le jour où tous jouiront des droits humains fondamentaux.

* * *

[Français]

LA PUBLICITÉ

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Monsieur le Président, la brasserie Labatt annonçait dernièrement un changement de cap majeur dans sa stratégie publicitaire. Plutôt que de recourir au sexe pour vendre son produit, la Labatt compte maintenant en appeler à l'intelligence de

Article 31 du Règlement

la population. Monsieur le Président, il est grand temps que les brasseries cessent d'insulter l'intelligence de la population en associant sexe et consommation alcoolique. Il est à espérer que d'autres grandes firmes feront de même et que nous verrons sous peu la fin de ce type de publicité qui n'a comme seul but que d'exploiter les attributs physiques des femmes à des fins purement mercantiles.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, VIA Rail se voit aujourd'hui traînée devant les tribunaux pour avoir fait fi de la Loi sur les langues officielles en ce qui a trait à la langue de service. Depuis 13 ans, VIA Rail fait l'objet de commentaires, de recommandations, d'incitations, de mises en garde, tous jours pour qu'elle sorte de sa léthargie.

En effet, depuis 1978, dans le triangle Ottawa-Montréal-Toronto, le commissaire aux langues officielles a reçu de nombreuses plaintes concernant le service dans les deux langues officielles de VIA Rail Canada. C'est pourquoi le commissaire aujourd'hui se voit obligé de déposer un avis de requête devant la Cour fédérale du Canada intimant VIA Rail à veiller à ce que le public puisse communiquer et en recevoir les services dans l'une ou l'autre des langues officielles, là où l'emploi de cette langue revêt une demande importante.

De plus, il est grand temps que VIA Rail mette en oeuvre les dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés en matière de langue officielle assurant à tous les Canadiens l'accueil dans les gares, la sécurité, la cueillette des billets, les annonces générales et les services de sécurité à bord des trains et dans les gares, et toutes autres communications entre les préposés de VIA Rail et les voyageurs, dans les deux langues officielles de notre pays.

Monsieur le Président, VIA Rail, ou ce qui en reste, est toujours trop importante pour nous pour négliger ses devoirs linguistiques. Il est temps que VIA Rail passe à l'action, à défaut de quoi les tribunaux devront lui imposer un comportement plus canadien, plus respectueux de notre Constitution.